

TUNISIAN PRUDENCE FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP -Tunisian Prudence Fund relatifs à la situation arrêtée au 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de FCP -TPF arrêtés au 31 Décembre 2016. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP TPF, ainsi que des résultats de ses opérations pour la situation arrêtée au 31 Décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à l'examen du système de contrôle interne de FCP -TPF et à l'évaluation des procédures administratives, financières et comptables. Nous n'avons pas relevé de défaillances majeures lors de l'examen des procédures de contrôle interne.

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler, à l'exception du point suivant :

Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 20,35% de l'actif net du FCP- Tunisian Prudence Fund au 31 décembre 2016, constituant ainsi un léger dépassement par rapport à la limite de 20% de l'actif fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15,29,35,36 et 37 du code des organismes de placement collectif , tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 16 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

AUDIT REVISION CONSEIL

Foued AMIRI

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015	
AC1	Portefeuille-titres	5-1	2 079 782	1 944 143
a-	Actions et droits rattachés	502 223	497 431	
b-	Titres OPCVM	125 077	96 245	
c-	Obligations et valeurs assimilées	1 452 482	1 350 467	
AC2	Placements monétaires et disponibilités	5-2	529 051	685 317
a-	Placements monétaires	419 968	356 136	
b-	Disponibilités	109 083	329 181	
AC3	Créances d'exploitation	425	1 633	
TOTAL ACTIF		2 609 258	2 631 093	
PASSIF				
PA1	Opérateurs créditeurs	5-3	9 178	9 528
PA2	Autres créditeurs divers	-	-	147
TOTAL PASSIF		9 178	9 675	
ACTIF NET				
CP1	Capital	5-4	2 511 905	2 534 059
CP2	Sommes distribuables	88 175	87 359	
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs	18	19	
b-	Sommes distribuables de l'exercice	88 158	87 340	
ACTIF NET		2 600 080	2 621 418	
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 609 258	2 631 093	

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	31/12/2016	31/12/2015
PR1- Revenus du portefeuille-titres	5-5	94 878	87 433
a-Dividendes		22 072	25 447
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		72 806	61 986
PR2- Revenus des placements monétaires	5-6	21 204	44 539
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		116 082	131 972
CH1- Charges de gestion des placements	5-7	(24 064)	(27 814)
REVENU NET DES PLACEMENTS		92 018	104 158
CH2- Autres charges	5-8	(11 901)	(11 845)
RESULTAT D'EXPLOITATION		80 116	92 313
Régularisation du résultat d'exploitation		8 041	(4 973)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		88 158	87 340
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(8 041)	4 973
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		80 933	12 226
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(15 128)	(66 913)
Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		145 922	37 627

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2016

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
AN1 Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	145 922	37 627
a- Résultat d'exploitation	80 116	92 313
b- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	80 933	12 226
c- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	(15 128)	(66 913)
d- Frais de négociation de titres	-	-
AN2 Distributions de dividendes	(87 342)	(81 926)
AN3 Transactions sur le capital	(79 918)	48 306
a- Souscriptions		
- Capital	1 614 800	1 870 500
- Régularisation des sommes non distribuables	(84 742)	(113 052)
- Régularisation des sommes distribuables	38 199	19 499
- Droits d'entrée	-	-
b- Rachats		
- Capital	(1 703 400)	(1 818 400)
- Régularisation des sommes non distribuables	85 383	114 230
- Régularisation des sommes distribuables	(30 158)	(24 472)
- Droits de sortie	-	-
Variation de l'actif net	(21 338)	4 007
AN4 Actif net		
a- - En début d'exercice	2 621 418	2 617 411
b- - En fin d'exercice	2 600 080	2 621 418
AN5 Nombre de parts		
a- - En début d'exercice	27 277	26 756
b- - En fin d'exercice	26 391	27 277
Valeur liquidative	98,521	96,104
AN6 Taux de rendement	5,85%	1,37%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

1- PRESENTATION DU FONDS

Tunisian Prudence Fund est un fonds commun de placement régi par le code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a obtenu l'agrément du CMF N° 24-2011 du 7 Septembre 2011.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. La BIAT est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

2- REGIME FISCAL

Les revenus de capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

3- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/16 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille titre et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilés sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

4.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilés sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date du 31 décembre 2016.

4.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

4.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

4.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4.6- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique «PR 2-Revenus des placements monétaires »

5- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 5-1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à **2 079 782 dinars** et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net	% Actif
Actions et droits rattachés		522 261	502 223	19,32%	19,25%
Artes	8 087	66 225	63 960	2,46%	2,45%
Carthage Cement	47 416	109 649	97 108	3,73%	3,72%
Cellcom	9 270	72 115	61 775	2,38%	2,37%
Hannibal Lease	9 625	91 438	87 645	3,37%	3,36%
Office Plast	15 909	39 418	48 888	1,88%	1,87%
Sotrapil	6 437	53 049	56 588	2,18%	2,17%
Sotumag	30 171	61 882	57 506	2,21%	2,20%
Sotipapier	5 597	22 455	22 959	0,88%	0,88%
DA PLAST 1/4	7 936	6 031	5 793	0,22%	0,22%
Obligations et valeurs assimilées		1 410 940	1 452 482	55,86%	55,67%
BTA 6% 10-2023	50	46 540	47 182	1,81%	1,81%
BTA 6% 04-2024	400	384 600	401 190	15,43%	15,38%
BTA 6,7% 04-2028	100	94 800	98 844	3,80%	3,79%
EO ATL 2013-1 à 6,8% (22042020)	2 100	168 000	174 360	6,71%	6,68%
EO Attijari Leasing 2016-2 à 7,65% (03032022)	1 700	170 000	170 057	6,54%	6,52%
EO CIL 2012-2 à 6,5% (30102020)	3 000	120 000	125 353	4,82%	4,80%
EO CIL 2015-2 à 7,65% (30102020)	800	64 000	64 676	2,49%	2,48%
EO HL 2015-1 A à 7,72% (25112020)	800	64 000	64 401	2,48%	2,47%
EO HL 2016-02 A à 7,65% (28112021)	1 000	100 000	100 570	3,87%	3,85%
EO SERVICOM 2012 à 6,9% (22032018)	1 000	40 000	41 724	1,60%	1,60%
EO SERVICOM 2012 à 6,9% (22032018)	1 800	72 000	75 103	2,89%	2,88%
EO TUNISIE LEASING 2015-1 à 7,85% (15052022)	350	35 000	36 391	1,40%	1,39%
EO UNIFACTOR 2013 à 7% (14102018)	1 300	52 000	52 630	2,02%	2,02%
Titres OPCVM		126 017	125 077	4,81%	4,79%
UGFS BONDS FUND	11 044	116 017	116 128	4,47%	4,45%
UGFS Islamic Fund	100	10 000	8 950	0,34%	0,34%
TOTAL		2 059 218	2 079 782	79,99%	79,71%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués

ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Coupons nets	+/- valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	+/- valeurs réalisées
<u>Soldes au 31 décembre 2015</u>	1 994 118	42 630	6 523	(99 127)	1 944 143	-
<u>Acquisitions de l'exercice</u>						
Actions cotées	74 396				74 396	
BTA	141 340				141 340	
Obligations de sociétés	480 000	57			480 057	
Titres OPCVM	580 588				580 588	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>						
Actions cotées	(146 613)				(146 613)	(12 934)
Obligations de sociétés	(511 000)				(511 000)	
BTA	-				-	-
Titres OPCVM	(553 611)				(553 611)	(2 194)
<u>Variation des plus ou moins valeurs latentes</u>						
Actions cotées				77 008	77 008	
Bons de trésor assimilables				2 070	2 070	
Titres OPCVM				1 855	1 855	
<u>Variation des coupons</u>				(4 849)	(4 849)	
<u>Variation des intérêts courus</u>		(5 603)			(5 603)	
<u>Soldes au 31 décembre 2016</u>	2 059 218	37 084	1 674	(18 194)	2 079 782	(15 128)

Note 5-2 : Placements monétaires et disponibilités

	31/12/2016	31/12/2015
Placements monétaires	419 968	356 136
Disponibilités	109 083	329 181
TOTAL	529 051	685 317

(1)

(1) Le solde de ce poste, s'élevant au 31/12/2016 à **529 051 dinars**, se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net	% Actif
Placements monétaires		418 000	419 968	16,15%	16,10%
Compte placement BIAT – Dépôt à vue à 2%	1	18 000	18 042	0,69%	0,69%
Placement Moudharaba - 3 mois à 6%- Ech : 10/02/2017	1	200 000	201 630	7,75%	7,73%
Placement Moudharaba - 3 mois à 6%- Ech : 23/03/2017	1	200 000	200 296	7,70%	7,68%
Disponibilités	-	109 083	109 083	4,20%	4,18%
Avoir en Banque		109 083	109 083	4,20%	4,18%
TOTAL		527 083	529 051	20,35%	20,28%

Note 5-3 : Opérateurs créditeurs

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA) (1)	8 447	8 757
Compte du Dépositaire (BIAT)	<u>731</u>	<u>771</u>
	<u>9 178</u>	<u>9 528</u>

(1) Le solde de ce compte se répartit comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération de gestion	5 481	5 783
Charges administratives	<u>2 966</u>	<u>2 974</u>
	<u>8 447</u>	<u>8 757</u>

Note 5-4 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital au 31/12/2015	2 534 059
Montant	2 534 059
Nombre de parts émises	27 277
Nombre de copropriétaires	12
Souscriptions réalisées	1 614 800
Montant en nominal	1 614 800
Nombre de parts émises	16 148
Nombre de copropriétaires nouveaux	-
Rachats effectués	1 703 400
Montant en nominal	1 703 400
Nombre de parts émises	17 034
Nombre de copropriétaires sortants	3
Autres mouvements	66 446
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	80 933
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(15 128)
Régularisation des sommes non distribuables	641
Droits de sortie	-
Frais de négociation de titres	-
Capital au 31/12/2016	2 511 905
Montant	2 511 905
Nombre de parts	26 391
Nombre de copropriétaires	9

Note 5-5 : Revenus du portefeuille -titres :

	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des actions	17 940	22 243
Intérêts des obligations et valeurs assimilées	72 806	61 986
Revenus des titres OPCVM	4 132	3 205
TOTAL	94 878	87 433

Note 5-6 : Revenus des placements monétaires :

	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des pensions livrées	57	5 685
Revenus des billets de trésorerie	7 398	17 491
Revenus du compte de dépôt	13 749	21 363
TOTAL	21 204	44 539

Note 5-7 : Charges de gestion des placements

	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	21 233	24 541
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	2 831	3 272
TOTAL	24 064	27 814

Note 5-8 : Autres charges

	31/12/2016	31/12/2015
Frais Administratifs	11 800	11 800
Autres charges	102	45
TOTAL	11 901	11 845

6- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

6.1- Données par part et ratios pertinents

Données par part	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	4,399	4,838	4,763	3,938	4,643
Charges de gestion des placements	(0,912)	(1,020)	(1,045)	(0,976)	(1,287)
Revenus net des placements	3,487	3,819	3,717	2,962	3,356
Autres charges	(0,451)	(0,434)	(0,444)	(0,377)	(0,374)
Résultat d'exploitation (1)	3,036	3,384	3,273	2,585	2,982
Régularisation du résultat d'exploitation	0,305	(0,182)	(0,211)	(0,015)	(1,437)
Sommes distribuables de l'exercice	3,340	3,202	3,062	2,570	1,545
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3,067	0,448	0,017	0,636	(4,151)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,573)	(2,453)	0,518	(0,982)	(1,104)
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	(0,047)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	2,493	(2,005)	0,535	(0,346)	(5,302)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,529	1,379	3,808	2,239	(2,320)
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	2,493	(2,005)	0,535	(0,346)	(5,302)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,214)	0,143	(0,107)	(0,075)	0,057
Sommes non distribuables de l'exercice	2,279	(1,862)	0,428	(0,421)	(5,245)
Distribution de dividendes	3,202	3,062	2,569	1,545	0,000
Valeur liquidative	98,521	96,104	97,825	96,904	96,300
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,94%	1,06%	1,07%	1,00%	1,34%
Autres charges / actif net moyen	0,46%	0,45%	0,46%	0,39%	0,39%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,43%	3,33%	3,14%	2,64%	1,60%

6.2 Transactions avec les parties liées

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et la BIAT prévoit le paiement de :

- Une commission de gestion de 0,75% HTVA par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée trimestriellement.
- Des frais administratifs fixés forfaitairement à 10 000 DT hors TVA par année, calculés quotidiennement et payés trimestriellement.

La charge de l'exercice s'élève à **33 033 DT TTC** et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Commission de gestion	21 233	24 541
Frais administratifs	<u>11 800</u>	<u>11 800</u>
	<u>33 033</u>	<u>36 341</u>

Le règlement intérieur qui lie BIAT et la société UGFS-NA prévoit le paiement d'une rémunération annuelle, de 0,1% HTVA, calculé sur la base de l'actif net, avec un minimum de 2 000 DT HTVA par année.

La charge de l'exercice de s'élève à **2 831 DT TTC**.